

## CHANCELLERIE D'ÉTAT

---

2017 | 2016 | 2015 | 2014 | 2013 | 2012 | 2011 | 2010 | 2009 | 2008 | 2007 | 2006 | 2005 | 2004 | 2003 | 2002 | 2001 | 2000 | 1999 |

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE LA CHANCELLERIE D'ÉTAT

#### Votation du 11 mars 2012

#### Pour la première fois, Genève et tous ses partenaires votent ensemble

**Du lundi 13 février au samedi 10 mars 2012 à midi, 65'393 Genevoises et Genevois pourront voter par Internet dans le cadre de la votation fédérale et cantonale du 11 mars 2012. Après deux scrutins strictement cantonaux, en mai et novembre 2011, pour lesquels l'ensemble du corps électoral genevois a eu accès au vote en ligne, c'est pour Genève un retour aux règles fédérales qui limitent l'accès au vote électronique à 20% des électeurs résidents. Il s'agit du 21<sup>e</sup> scrutin officiel en ligne à Genève depuis 2003.**

Du 13 février au 10 mars, les 47'998 électrices et électeurs des treize communes d'Aire-la-Ville, Anières, Avusy, Bernex, Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg, Collonge-Bellerive, Cologny, Grand-Saconnex, Onex, Perly-Certoux, Plan-les-Ouates et Vandœuvres pourront se prononcer par voie électronique sur les cinq questions fédérales et les deux questions cantonales soumises au peuple lors de la votation du 11 mars.

Les 17'395 Genevois de l'étranger habitant l'Union européenne, l'un des pays signataires de l'arrangement de Wassenaar<sup>1</sup> ou l'un des micro-Etats européens définis par le Conseil fédéral<sup>2</sup> pourront également voter en ligne. Au total, 18'818 Suisses de l'étranger exercent leurs droits politiques à Genève ; la part admise au vote en ligne représente le 92,4% du total.

Douze cantons utilisent le vote en ligne lors de ce scrutin. Genève, avec Neuchâtel, est le seul à l'offrir à sa population résidente. Pour Genève, le nombre d'électeurs admis au vote en ligne se monte à 65'393 (résidents et expatriés) sur un total de 240'024 inscrits.

Pour la première fois, les trois partenaires de Genève pour le vote électronique, Bâle-Ville, Berne et Lucerne, donneront simultanément à leurs électeurs de l'étranger la possibilité de voter sur le système genevois. A eux trois, ils comptent 12'403 électeurs admis au vote électronique pour cette votation.

Le scrutin électronique prendra fin samedi 10 mars à midi. Les personnes qui, à cette date, n'auront voté ni par internet ni par correspondance pourront encore se rendre dans l'un des 67 locaux de vote du canton le dimanche 11 mars, de dix heures à midi.

Largement soutenu par les électrices et les électeurs en février 2009, le vote par Internet repose à Genève sur un système composé à 80% de logiciels *open source*. Il est entièrement propriété de l'Etat. La maintenance corrective et évolutive est assurée par le centre des technologies de l'information (CTI), de même que le support aux utilisateurs.

<sup>1</sup>Les Etats non-membres de l'UE et signataires de l'arrangement de Wassenaar sont l'Afrique du Sud, l'Argentine, l'Australie, le Canada, la Corée du Sud, la Croatie, les Etats-Unis d'Amérique, le Japon, la Norvège, la Nouvelle Zélande, la Russie, la Turquie et l'Ukraine.

<sup>2</sup> Andorre, le Liechtenstein, Monaco, Saint-Marin, le Vatican et Chypre du Nord.